

**ASSEMBLÉE NATIONALE**1er février 2023

---

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 8394

présenté par  
Mme Rousseau et les membres du groupe Écogiste - NUPES

---

**ARTICLE 6****ANNEXE**

Substituer à la dernière phrase de l'alinéa 10 les deux phrases suivantes :

« Dans une perspective pluriannuelle, le taux de progression de l'ONDAM sera défini de telle sorte à organiser la solvabilité des branches maladie et autonomie dans une logique populationnelle. Les objectifs de ces branches sont définis de manière à répondre aux besoins en soin et en accompagnement. Elles répondent ainsi à une logique d'investissement et non à une logique de maîtrise de la dépense. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Comme lors de l'adoption de la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2023, les prévisions de l'ONDAM et de ses sous-objectifs restent bien insuffisantes pour que les établissements de soin et d'accompagnement puissent, d'une part, faire face à l'inflation, et d'autre part, répondre aux besoins en soin et en accompagnement des personnes, sur l'ensemble du territoire.

Le présent amendement du groupe Ecogiste a pour objet la mise en œuvre d'un changement de paradigme qui consiste à financer notre système de soin et d'accompagnement en fonction des besoins.